



COMMUNE DE BRENNILIS

COMMISSION VOIRIE DÉCISIONS PRISES, RÉUNION DU 21 JANVIER 2010

1. La Commission voirie s'est réunie le 21 janvier 2010 en mairie sous la présidence du maire. Étaient présents Jean-Victor Gruat, Olivier Magoariec, vice-président de la Commission, Françoise Borgne, Marcel Gérardin. Jean Faillart, empêché, avait été consulté à son domicile par le vice-président de la Commission.
2. L'ordre du jour adopté par la Commission était le suivant:
 - Programme enrobé 2010
 - Travaux Syndicat de voirie
 - SIVOM - Broyage déchets verts
 - Débriefing, intempéries
 - Questions diverses.
3. *Programme enrobé 2010 et travaux Syndicat de voirie*
 - Lors de sa séance du 19 novembre 2009, le Conseil municipal avait mandaté sa Commission voirie pour prendre les décisions programmatiques requises sur la base des discussions antérieures de la Commission et du Conseil. Les travaux d'enrobé et de bi-couche à conduire dans les secteurs de Nestavel et Ploenez respectivement figurent sur les cartes ci-après. La Commission suggère qu'un montant de 60.000 € soit provisionné au budget pour ces interventions.
 - Il sera par ailleurs demandé au SIVOM d'intervenir directement pour le reprofilage de la ligne après le croisement avec la route Kerflaconnier-Kermorvan (VC 10) ainsi qu'aux alentours du village de Leintan. Le troisième adjoint transmettra ces éléments au technicien du SIVOM.
 - Pour l'entretien des chemins réhabilités grâce au Tro Menez Are 2009, il est prévu d'organiser les week-ends des 10-11 avril et 24-25 avril des opérations d'entretien sous l'égide de la Commission Vie Associative. L'intervention des associations communales ou des communes limitrophes pourra donner lieu à la passation de conventions pour le travail effectué, les factures étant ensuite soumises à la CCYE dans le cadre de la dotation ad hoc dont bénéficient les communes membres.
 - Compte tenu de l'efficacité de la coupe rase effectuée au printemps 2008 par le SIVOM, il n'est pas envisagé de faire appel au lamier cette année. Il est rappelé que l'entretien des chemins d'exploitation incombe solidairement aux propriétaires riverains.
 - Les panneaux et coussins berlinois pour sécuriser les abords de la cité Ker Ellez et les entrées de Kermorvan sont prêts à être posés. La discussion sur le lieu d'implantation avec les riverains a eu lieu pour la cité, et se fera très prochainement pour Kermorvan (entrées ouest et nord). Le stop prévu à Ploenez a été posé, reste à implanter le mobilier urbain destiné à doter cette signalisation de toute l'efficacité attendue.
4. *Broyage déchets verts* - La Commission demande au maire de saisir le président du SIVOM pour que la question de l'achat d'un broyeur de branches soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de cet organisme - ainsi que cela avait été annoncé lors de la réunion du 18 novembre 2009 de la Commission environnement de la CCYE. Si le SIVOM ne s'engageait pas dans cette voie, la Commission demande à ce que la municipalité aille de l'avant, et que l'achat d'un broyeur soit déjà provisionné au budget 2010 pour un montant de 7000 €.
5. *Débriefing intempéries* - Une réunion de débriefing réunissant les différents intervenants (personnel municipal, agriculteurs, entreprises de terrassement, EDF TAC, Salaisons de l'Arrée) sera convoquée sous l'égide de la Commission pour le 2 février à 20 heures. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur la réponse aux récentes intempéries, de manière à améliorer la rapidité et l'efficacité de la réaction lors d'un prochain épisode de neige ou verglas. Même si Brennilis a su prendre des initiatives permettant une réponse largement plus efficace que celle de beaucoup des communes voisines lors des intempéries de la mi-janvier, il est bon de tirer la leçon des événements, et de réagir encore mieux et plus tôt à l'avenir.
6. Aucune question diverse n'a été soulevée.

Jean-Victor Gruat, 21 janvier 2010.

Secteur de Nestavel



Secteur de Ploenez

